



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

RAPPORT ANNUEL

2024-2025

Novembre 2025

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le ministre de l'Éducation,
Membres du conseil d'administration,
Citoyennes et citoyens de notre communauté,

L'année scolaire 2024-2025 s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. En adéquation avec notre mission de favoriser la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, nous avons renouvelé nos efforts pour offrir des services éducatifs de qualité, soutenir nos établissements et contribuer activement au développement de notre région.

Notre vision d'une organisation apprenante, animée par la curiosité intellectuelle et la collaboration, s'est traduite dans des projets porteurs, des pratiques pédagogiques innovantes et une mobilisation constante de notre personnel. Les valeurs de bienveillance, d'engagement et d'efficience ont été au cœur de nos décisions et de nos actions tout au long de l'année.

Nous poursuivons également le développement du leadership de notre équipe de direction et la mise en place des communautés d'apprentissage professionnel. Le partage de l'expertise, le travail d'équipe et la construction d'une vision commune de la réussite de nos élèves nous ont permis d'améliorer nos interventions.

Un moment marquant de l'année a été l'annonce, en décembre 2025, d'un effort budgétaire demandé à l'ensemble des centres de services scolaires. Cette situation a exigé une grande capacité d'adaptation et de solidarité. Grâce au travail rigoureux et à la posture d'ouverture du comité de répartition des ressources et des directions d'établissement, nous avons réussi à atténuer les impacts de ces compressions tout en préservant notre mission éducative. Malgré ce contexte budgétaire exigeant, l'année s'est conclue avec un léger surplus, principalement attribuable aux difficultés à pourvoir certains postes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Nous tenons à souligner l'engagement exceptionnel de toutes les équipes qui, malgré les défis, ont su garder le cap sur la réussite des élèves. Leur dévouement et leur créativité sont une source d'inspiration et de fierté.

À travers ce rapport annuel, nous vous invitons à découvrir les réalisations, les apprentissages et les avancées qui ont marqué cette année. Ensemble, faisons grandir notre communauté et batissons l'avenir de nos élèves.

Caroline Lacroix
Présidente

Lisa Rodrigue
Directrice générale

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	4
1.3 Services éducatifs et autres services	7
2. Gouvernance du centre de services scolaire	9
2.1 Conseil d'administration.....	9
2.2 Autres comités de gouvernance.....	12
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	13
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	13
3. Résultats.....	15
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	15
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	30
3.3 Procédure d'examen des plaintes	32
4. Utilisation des ressources	32
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	32
4.2 Ressources financières	33
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	35
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	36
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	36
5. Annexes du rapport annuel	37
5.1 Listes des comités.....	37
5.2 Répartition des revenus	40

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Établissements (34)

- 28 écoles primaires
- Quatre écoles secondaires
- Un centre de formation professionnelle avec cinq points de service
- Un centre de formation générale des adultes avec trois points de service

Élèves (9 270)¹

- Préscolaire : 1 071
- Primaire : 4 429
- Secondaire : 3 339
- Formation générale des adultes (équivalent temps plein) : 225
- Formation professionnelle (équivalent temps plein) : 206

Employés (2 895)

- Personnel cadre : 81
- Personnel enseignant : 1 634
- Personnel professionnel : 141
- Personnel de soutien : 1 039

Nos établissements sont répartis dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et de Memphrémagog, un territoire qui couvre près de 3 501 km².

1.2 Faits saillants

1.2.1 Réussite scolaire et services éducatifs

- Bien que toutes les cibles n'aient pas été atteintes, la majorité des indicateurs liés à la réussite des élèves montrent une progression encourageante vers les objectifs. Certaines matières se démarquent par l'atteinte des cibles, notamment en 4^e secondaire pour les sciences et technologies, les mathématiques et l'histoire. Il en va de même pour le taux de maîtrise de la compétence « Résoudre » des élèves HDAA du primaire, le taux de réussite en lecture pour les élèves de 6^e année et le taux de réussite de la compétence « Raisonner » des élèves de 6^e année. Cependant, les résultats en français écriture en 5^e secondaire demeurent un enjeu important. Des efforts soutenus sont actuellement déployés dans les écoles secondaires afin de renverser cette tendance.
- Le taux de diplomation et de qualification demeure une source de préoccupation. Toutefois, le développement du projet de suivi de cohorte 2019-2020, combiné à l'évolution des résultats des cohortes suivantes, permettra d'entrevoir de meilleurs résultats au cours des prochaines années.

¹ Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

1.2.2 Gestion de la clientèle

- L'école Saint-Laurent a connu une légère augmentation de sa clientèle, ce qui est de bon augure pour les années à venir. À l'échelle du CSSDS, la clientèle demeure assez stable, bien qu'une diminution de 22 élèves soit observée en formation générale des jeunes.
- Étant donné qu'aucune diminution de la clientèle à l'école secondaire de la Ruche n'est prévue et qu'il y a des défis liés à l'élaboration des horaires selon la grille-matières, nous renouvelons notre demande d'ajout d'espace à l'automne 2025, et ce, même si nous en sommes à notre 3^e refus.

1.2.3 Ressources humaines

- En 2024-2025, un sondage portant sur la reconnaissance et le bien-être au travail a été réalisé auprès de l'ensemble du personnel du CSSDS. Les résultats ont fait l'objet d'une analyse approfondie. À partir de ces constats, un plan d'action sera mis en place en 2025-2026 afin de cultiver un environnement de travail valorisant et mobilisateur.
- Le Service des ressources humaines a débuté l'élaboration d'une Politique sur le télétravail et d'un guide d'application balisant l'offre de télétravail pour le personnel pouvant s'en prévaloir. La démarche de consultation ainsi que l'adoption de la politique auront lieu à l'automne 2025.
- Le recrutement demeure un défi dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Nous poursuivons le déploiement de stratégies et d'outils afin de soutenir le Service des ressources humaines dans la promotion de ses offres d'emploi et dans le positionnement du CSSDS en tant qu'employeur de choix.

1.2.4 Ressources financières

- En juillet 2024, le conseil d'administration a adopté un budget équilibré de 161,8 M\$ pour l'année 2024-2025, sans avoir recours au surplus accumulé.
- En mars 2025, une révision budgétaire présentant un déficit de 432 044 \$ est déposée au conseil d'administration. Même si le surplus libre pouvant être utilisé (576 302 \$) est supérieur au déficit présenté, il est souhaité de retrouver l'équilibre budgétaire avant la fin de l'année scolaire.
- L'effort budgétaire demandé par le MEQ en décembre 2024 ainsi que la cible d'effectifs 2025-2026 reçue au printemps 2025 ont grandement sollicité le Service des ressources financières.
- Des mesures de redressement permettant de combler entièrement l'effort budgétaire demandé en décembre 2024 ont été mises en place.

1.2.5 Différentes annonces et projets

- Pour une 7^e année, le Souper du partage et le CSSDS se sont associés pour offrir une aide alimentaire aux familles vulnérables de la MRC de Memphrémagog. Le 8 septembre 2024, ce sont 115 familles qui ont reçu un panier de la rentrée.
- L'école primaire Saint-Jean-Bosco s'est distinguée par sa participation au défi des Cubes énergie, ce qui lui a permis d'être l'une des 17 écoles sélectionnées pour accueillir les célébrations de la Grande récompense.

- Le 24 octobre 2024, l'école secondaire de la Ruche a inauguré sa nouvelle classe extérieure, offrant un espace d'apprentissage innovant.
- Le 25 octobre 2024, une annonce de financement a été faite pour la réalisation du projet de gymnase double à l'école primaire Saint-Gabriel.
- À l'automne 2024, l'école primaire Brassard-Saint-Patrice a procédé au dévoilement du nouvel îlot de verdure dans la cour de récréation du pavillon Saint-Patrice.
- L'école primaire Dominique-Savio a bénéficié d'une cure de jeunesse avec des travaux de réfection de sa cour de récréation réalisés à l'été 2024.
- L'école secondaire du Tournesol a remporté le Défi des recrues, une compétition amicale visant à faire découvrir la formation professionnelle aux jeunes.
- Un nouveau programme de diplôme d'études professionnelles (DEP) en peinture en bâtiment a été lancé au Centre Expé afin d'élargir l'offre de formation.
- L'école secondaire de la Ruche a célébré l'ouverture de l'Abeillerie, un local multifonctionnel, regroupant une friperie et un magasin scolaire.
- Le colloque « L'effet enseignant au Sommet! », organisé par le CSSDS, a rassemblé plus de 350 membres du personnel autour de réflexions et de pratiques inspirantes.
- Plusieurs projets des établissements scolaires du CSSDS se sont démarqués dans le cadre du Défi OSEntreprendre :
 - Catégorie primaire – 2^e cycle
La graine du bonheur : une initiative écologique inspirée par les élèves de 3^e et 4^e année de l'école primaire du Baluchon
 - Catégorie adaptation scolaire – Secondaire et éducation des adultes
DepXpress : un projet entrepreneurial porteur de sens, réalisé par une classe de l'école secondaire du Tournesol
 - Catégorie secondaire – 2^e cycle
L'Abeillerie : une friperie scolaire engagée et inspirante, portée par le Comité engagé de l'école secondaire de la Ruche
- Deux élèves en soudage et en usinage du Centre Expé se sont qualifiés pour les Olympiades des métiers et des technologies, méritant leur place au sein de la délégation estrienne.
- Une élève en soudage-montage du Centre Expé s'est distinguée en recevant l'une des neuf bourses de 500 \$ offerte par Kruger lors du gala de reconnaissance Elles font plus que la job.
- Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Memphrémagog a célébré son 25^e anniversaire lors d'une soirée festive de retrouvailles, réunissant des élèves, des membres du personnel ainsi que des partenaires ayant contribué à son histoire.
- L'école primaire de la Passerelle a lancé un projet de réaménagement de sa cour d'école, dont les travaux ont débuté à l'été 2025.

1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs et culturels

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout est toujours disponible dans toutes nos écoles et l'éducation préscolaire 4 ans est offerte dans la majorité de nos milieux (25 établissements sur 28).

L'éducation préscolaire 5 ans existe sur tout le territoire du CSSDS et dans tous les établissements du primaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves qui résident sur le territoire du CSSDS ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire.

Le CSSDS est soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques, généralement accessibles à tous. De même, des services d'adaptation scolaire et de francisation y sont disponibles.

En complémentarité à l'enseignement, le CSSDS met également à la disposition de ses élèves d'autres services tels que le service de garde, la surveillance et l'animation d'activités sportives, culturelles et sociales pendant la période des dîners ou après l'école, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes

Le Centre d'éducation aux adultes des Sommets dispense, sur l'ensemble du territoire, des services personnalisés dans l'accompagnement de personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel. Des services en présentiel et en ligne sont offerts pour cette clientèle.

La formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle Expé offre près d'une quinzaine de programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier, et ce, dans les trois secteurs géographiques du CSSDS.

De plus, le Centre Expé est affilié au service régionalisé du Service aux entreprises – Estrie qui vient répondre aux besoins de main-d'œuvre et de formation en entreprise. Une offre régionalisée est également offerte, par le biais de la concomitance, sur tout le territoire estrien en collaboration avec les centres de formation professionnelle de Sherbrooke et des Hauts-Cantons ainsi que des écoles secondaires des mêmes secteurs.

1.3.2 Services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation de la vie étudiante;
- éducation spécialisée;
- éducation à la sexualité;

- ergothérapie;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- travail social.

1.3.3 Services à la communauté

Le CSSDS dispense aussi les services suivants :

- aide au retour aux études;
- formation en entreprise sur mesure et programmes de certification;
- francisation des adultes allophones;
- reconnaissance des acquis professionnels.

Le CSSDS s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Web les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès aux documents en conformité avec la loi.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Membres du conseil d'administration

Voici la composition du conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025.

Membres du personnel, désignés par leurs pairs :

- Personnel de soutien : Poste vacant
- Professionnel non enseignant : Amélie Gagnon
- Personnel enseignant : Poste vacant
- Direction d'établissement : Mélissa Fournier
- Personnel d'encadrement : Josée Banville

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit également la participation au conseil d'administration d'un membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote, et désigné par ses pairs. Jean-François Paradis, régisseur au Service des ressources matérielles, a été désigné par acclamation.

Membres parents, désignés par le comité de parents :

- District 1 : Karine Morin
- District 2 : Isabelle Barrette
- District 3 : Caroline Lacroix
- District 4 : Joëlle Martineau
- District 5 : Benoit Champagne

Membres de la communauté, désignés par les membres du personnel et les membres parents :

- Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Julie Jutras
- Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : France Boucher
- Milieu communautaire, sportif ou culturel : Pierre Asselin
- Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Poste vacant
- Personne âgée de 18 à 35 ans : Laurie-Anne Bédard

2.1.2 Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu cinq rencontres ordinaires et une rencontre extraordinaire aux dates suivantes :

- 2 juillet 2024
- 24 septembre 2024
- 26 novembre 2024
- 25 mars 2025
- 10 juin 2025
- 25 juin 2025

2.1.3 Décisions du conseil d'administration

- Adoption d'un budget équilibré pour l'année 2024-2025;
- Adoption d'une résolution pour obtenir une subvention au regard du projet de serre de l'école secondaire du Tournesol;
- Autorisation de consultation du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS 2025-2026 à 2027-2028, de la Répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2025-2026 et des Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS;
- Institution officielle du comité d'examen des plaintes à la suite de sa mise en place provisoire en 2023-2024;
- Adoption d'une résolution pour l'ajout de classes à l'école secondaire de la Ruche et d'un gymnase pour les écoles suivantes : Baluchon, Masson, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-de-Monjoie, Sainte-Marguerite, Saint-Barthélemy, Saint-Jean-Bosco, Odyssée et Tournesol;
- Présentation du rapport annuel de la protectrice régionale de la région des Appalaches-et-des-Cantons pour l'année 2023-2024 par Me Jean-François Bernier;
- Dépôt des états financiers pour l'année financière 2023-2024;
- Adoption du rapport annuel du CSSDS pour l'année scolaire 2023-2024;
- Adoption du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS 2025-2026 à 2027-2028, de la Répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2025-2026 et des Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS;
- Adoption d'une résolution afin d'acheminer au MEQ une demande d'autorisation de poursuivre le projet pédagogique particulier de l'école primaire du Solstice conformément à l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- Autorisation de consultation des Règles de fonctionnement du conseil d'administration du CSSDS et de la Politique de gestion des cadres d'établissement du CSSDS;
- Approbation de la liste des projets d'investissements 2024-2025;

- Adoption des Règles de fonctionnement du conseil d'administration entrées en vigueur le 29 mars 2025;
- Adoption du calendrier des séances pour l'année scolaire 2025-2026;
- Adoption des actes d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026;
- Autorisation de consultation de la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence et de la Politique de gestion des cadres scolaires;
- Adoption du nouveau Code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires;
- Nomination du vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour les états financiers des années 2025 à 2027;
- Autorisation de négociation de gré à gré avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour les services bancaires du CSSDS;
- Adoption des besoins locaux pour la nomination d'une direction générale du CSSDS;
- Adoption d'une résolution afin de céder le terrain identifié comme une « partie du lot 6 532 760 » à Aréna Memphrémagog Inc. dans le contexte du projet de construction de l'aréna deux glaces;
- Adoption d'une résolution afin de désigner Marie-Hélène Gauthier comme responsable du traitement des plaintes;
- Adoption de la Politique de gestion des cadres entrée en vigueur le 25 juin 2025;
- Adoption de la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025;
- Adoption de résolutions afin d'acquérir deux terrains adjacents à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;
- Adoption d'une résolution afin que la tarification de la surveillance du midi soit augmentée de 3 % autant au primaire qu'au secondaire pour l'année 2025-2026;
- Adoption du renouvellement de l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027;
- Adoption d'une résolution afin de dénoncer publiquement les nouvelles compressions et restrictions budgétaires imposées au réseau de l'éducation.

2.2 Autres comités de gouvernance

2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif sur le transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Serge Dion – Directeur général adjoint • Jean-Philip Daigle – Coordonnateur au transport scolaire • Anne-Louise Déziel – Directrice adjointe, primaire • Josée Banville – Administratrice • Benoit Champagne – Administrateur • Maryse Lecavalier – Représentante du comité de parents
Comité d'examen des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Laurie-Anne Bédard – Administratrice • Benoit Champagne – Administrateur • Karine Morin – Administratrice • Pierre Asselin – Administrateur (substitut) • Joëlle Martineau – Administratrice (substitut)
Comité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Martin Charron – Directeur du Service des ressources humaines • Caroline Lacroix – Présidente • Laurie-Anne Bédard – Administratrice • France Boucher – Administratrice • Julie Jutras – Administratrice (substitut)
Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Lyne Beauchamp – Directrice du Service du secrétariat général et des communications • Caroline Lacroix – Présidente • Josée Banville – Administratrice • Julie Jutras – Administratrice • Pierre Asselin – Administrateur (substitut) • Benoit Champagne – Administrateur (substitut)
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Joël Rouleau – Directeur du Service des ressources financières • France Boucher – Administratrice • Joëlle Martineau – Administratrice

2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Voir l'annexe 5.1.1
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)	Voir l'annexe 5.1.2
Comité de parents	Voir l'annexe 5.1.3

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#) est disponible sur le site Web du CSSDS. Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Les [Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets](#) sont également disponibles sur le site Web du CSSDS.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de l'article 5.2 de la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets, pour l'année 2024-2025, aucune plainte en regard aux actes répréhensibles n'a été reçue.

2.4.1 Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Reddition de comptes 2024-2025	Nombre de divulgations ou communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 <ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi • Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité • Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment • Révision de notes 	0
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0
TOTAL	0

Note : Depuis le 20 novembre 2024, la divulgation d'un acte répréhensible se fait directement auprès du Protecteur du citoyen. À la suite des changements à la loi, un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a également été nommé au CSSDS. Il s'agit de Serge Dion, directeur général adjoint.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ENJEU 1 : UN ENVIRONNEMENT FAVORISANT L'APPRENTISSAGE, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE

Orientation 1.1 : Assurer des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, motivants et favorisant le bien-être						
Objectif 1.1.1 : Poser des actions qui favorisent l'adoption de comportements positifs, de saines habitudes de vie, un climat empreint de bienveillance et le bien-être dans l'ensemble des établissements et des services du CSSDS						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Proportion des codes de vie des établissements qui intègrent une approche bienveillante soutenant les comportements positifs (ex : système de soutien aux comportements positif)	2022-2023	64 %	82 %	S.O.	64 %	72 %
Indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves	2022-2023	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	S.O.
Proportion des établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève	2022-2023	0	À déterminer	100 %	S.O.	S.O.
* Indicateur MEQ						
Indice de bien-être et sentiment de sécurité du personnel	2023-2024	ND	80 %	S.O.	S.O.	77,3 %

Explications des résultats

La proportion des codes de vie qui intègrent une approche bienveillante pour soutenir les comportements positifs a augmenté légèrement. Plusieurs établissements réfléchissent à ce sujet ou adoptent des approches qui tendent vers cette philosophie.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible de l'indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves et l'utilisation du référentiel sur le bien-être de l'élève puisque l'outil n'est pas encore disponible pour le réseau.

Pour l'année scolaire 2024-2025, un sondage portant sur la reconnaissance et le bien-être au travail a été réalisé au sein de nos équipes. Grâce à la participation de 1 136 membres du personnel, un portrait fiable des perceptions et des besoins a pu être dressé. Des priorités ont été dégagées et des actions seront mises en place à compter de l'année 2025-2026. Un autre sondage sera réalisé en 2026-2027, soit à la fin de notre PEVR actuel, afin de voir si la cible de 80 % aura été atteinte.

Objectif 1.1.2 : Continuer le développement des projets pédagogiques particuliers et des programmes au secondaire						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier	2022-2023	55 %	75 %	75 %	67,5 %	76 %
* Indicateur MEQ						

Explications des résultats

Les projets pédagogiques particuliers (PPP) constituent une force de notre organisation, comme en témoignent les résultats obtenus : la cible est déjà atteinte. Ces projets, désormais implantés dans l'ensemble de nos écoles secondaires, continuent à se développer petit à petit. Certaines écoles primaires offrent également des PPP, ce qui témoigne de leur dynamisme et de leur pertinence.

Objectif 1.1.3 : Offrir des projets diversifiés et motivants pour l'ensemble des élèves						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Processus de dépistage des élèves à haut potentiel ou ayant de grandes facilités	2022-2023	Pas de processus	Processus élaboré & actualisé	S.O.	Processus élaboré	Processus maintenu
Offre extracurriculum de projets qui répondent aux élèves à haut potentiel ou pour les élèves ayant de grandes facilités	2022-2023	56 %	100 %	S.O.	56 %	ND

Explications des résultats

Compte tenu des moyens d'expression des directions d'établissement, il n'a pas été possible de recueillir cette donnée pour l'année 2024-2025. Toutefois, selon notre perception, les résultats pourraient être comparables à ceux de 2023-2024.

ENJEU 2 : LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUTES LES PERSONNES

Orientation 2.1 : Intervenir tôt de manière préventive tout au long du parcours de l'élève						
Objectif 2.1.1 : Diminuer la proportion d'élèves du préscolaire 5 ans qui terminent leur préscolaire avec certaines difficultés ou des difficultés importantes dans trois compétences du programme						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
À la fin du préscolaire, nous aurons moins d'élèves ayant certaines difficultés ou des difficultés importantes au niveau des compétences langagières, sociales et affectives.	2023-2024	ND	40 % taux de vulnérabilité	S.O.	S.O.	47,3 % taux de vulnérabilité

Explication des résultats

Une première collecte de donnée a eu lieu en janvier 2025, suivie d'une seconde en juin 2025. Lors de la première lecture, 51,2 % des élèves présentaient une vulnérabilité dans au moins une des trois compétences ciblées. Ce taux est passé à 47,3 % en juin, ce qui constituera notre donnée de départ pour les années à venir. Nous concentrerons maintenant nos efforts à accompagner notre personnel enseignant afin qu'il puisse mettre en place les meilleures pratiques et conditions afin de réduire ce pourcentage.

Objectif 2.1.2 : Organiser les ressources afin de répondre aux besoins des élèves selon le système de soutien à paliers multiples (RAI) au secteur des jeunes, en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA)						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Proportion d'enseignant(e)s titulaires du primaire qui expérimentent en français et/ou mathématiques le système de soutien à paliers multiples (RAI)	2022-2023	81 %	90 %	S.O.	86 %	ND
Proportion d'établissements du secondaire qui expérimentent le système de soutien à paliers multiples (RAI)	2022-2023	0 %	50 %	S.O.	50 %	ND

Explication des résultats

Compte tenu des moyens d'expression des directions d'établissement, il n'a pas été possible de recueillir cette donnée pour l'année 2024-2025. Toutefois, selon notre perception, les résultats pourraient être comparables à ceux de 2023-2024.

Objectif 2.1.3 : Mettre en place, au secteur des jeunes, des pratiques efficaces favorisant l'inclusion des élèves issus de l'immigration						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Processus d'inclusion des élèves issus de l'immigration	S.O.	Aucun processus	Processus élaboré & actualisé	S.O.	Processus élaboré	Processus maintenu

Explications des résultats

Nous avons poursuivi le développement du service de francisation en formation générale des jeunes, notamment par l'implantation d'une classe à l'école secondaire de la Ruche. Nous avons aussi la volonté de mettre en place des points de service dans chaque secteur de notre territoire, bien que ce projet représente un défi sur le plan budgétaire. Toutefois, dans notre contexte, lorsque les ressources le permettent et que la clientèle est présente, cette approche s'avère efficace pour offrir le service. Cependant, le soutien à cette clientèle reste complexe en raison de plusieurs facteurs : les limites budgétaires, notre situation géographique ainsi que la fluctuation du nombre d'élèves qui est influencée par les orientations ministérielles visant à réduire l'immigration.

Orientation 2.2 : Hausser le taux de diplomation et de qualification

Objectif 2.2.1 : Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (global) * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	80,2 %	83 %	86,8 %	73,9 %	74,3 %
Taux de qualification des élèves HDAA en formation des métiers spécialisés (FMS) après 1 an	Juin 2023	66,6 %	75 %	S.O.	62,8 % (44 certifications sur 70 inscriptions)	71 % (46 certifications sur 65 inscriptions)
Taux de qualification des élèves HDAA en formation préparatoire au travail (FPT) après 3 ans	Juin 2023	36 % (cohorte 2020)	40 %	S.O.	25 % (cohorte 2021)	26,5 % (cohorte 2022)
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Science et technologie (ST) et Applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4 ^e secondaire	Juin 2022	ST : 89 % ATS : 69,1 %	90 %	S.O.	ST : 74,4 % ATS : 59,8 %	ST : 90,7 % ATS : 95,1 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Mathématique CST de 4 ^e secondaire	Juin 2022	69 %	65 %	S.O.	79,3 %	82,5 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture de 5 ^e secondaire	Juin 2022	63,7 %	68 %	S.O.	64,6 %	58,6 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Anglais de 5 ^e secondaire	Juin 2022	Écriture : 92,2 % Oral : 96,8 %	95 %	S.O.	Écriture : 93 % Oral : 96,3 %	Écriture : 94,3 % Oral : 96,9 %

Taux de réussite – Épreuve du MEQ Histoire de 4 ^e secondaire	Juin 2023	ND	ND	S.O.	80,3 %	87 %
Taux de réussite des garçons * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	75,3 %	77,5 %	82,5 %	66,8 % (cohorte 2016 juin 2023)	69,1 % (cohorte 2017 juin 2024)
Taux de réussite des élèves HDAA * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	63 %	64,5 %	63,8 %	54 % (cohorte 2016 juin 2023)	56,7 % (cohorte 2017 juin 2024)
Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) par cohorte	Cohorte 2021	64,9 %	75%	S.O.	64,9 % (donnée de départ)	ND
Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) après 3 ans * Indicateur MEQ	Cohorte 2019-2020	69,8 %	82 %	84,9 %	61,3 % (cohorte 2020-2021)	78,4 % (cohorte 2021-2022)

Explications des résultats

Des améliorations sont constatées dans la majorité des résultats, mais du travail reste à faire pour rencontrer certains de nos objectifs. Les cibles ont été atteintes pour la réussite en FMS, en sciences et technologies, en anglais ainsi qu'en mathématiques. En ce qui concerne le taux de diplomation et de qualification après sept ans, les résultats reflètent les défis rencontrés par la cohorte ayant amorcé son parcours au secondaire durant la pandémie de COVID-19, une tendance observée à l'échelle provinciale. Il convient de souligner que la diplomation et la qualification des garçons se sont maintenues, tandis qu'il y a une baisse chez les filles. Le projet de suivi de cohorte instauré l'an dernier vise à améliorer la situation au cours des prochaines années.

En FPT, la qualification reste un enjeu dans un contexte où plusieurs élèves performants ont tendance à quitter pour intégrer rapidement le marché du travail. En FP, après une baisse marquée l'an dernier, les efforts déployés en développement pédagogique semblent être profitables, avec une amélioration des résultats qui nous rapproche de la cible fixée.

Objectif 2.2.2 : Augmenter le nombre d'élèves dont le résultat est au-dessus de 70 % en français <i>lecture et écriture</i> et en mathématiques <i>résoudre et raisonner</i>						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux de maîtrise supérieur à 69 % au sommaire en français <i>lecture et écriture</i> et en mathématiques <i>résoudre et raisonner</i> des élèves HDAA (plan d'intervention)	Juin 2022	Primaire Écrire : 39,6 % Lire : 45,9 % Raisonnner : 57,4 % Résoudre : 44,3 % Secondaire Écrire : 31,5 % Lire : 32,3 % Raisonnner : 33,7 % Résoudre : 47,9 %	Primaire Écrire : 45 % Lire : 50 % Raisonnner : 62 % Résoudre : 49 %	S.O.	Primaire Écrire : 40,3 % Lire : 43,1 % Raisonnner : 57,9 % Résoudre : 47,5 %	Primaire Écrire : 41,8 % Lire : 43,6 % Raisonnner : 59,9 % Résoudre : 49,3 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture 4 ^e année	Juin 2022	87,1 %	90 %	S.O.	85,1 %	86,5 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français lecture 6 ^e année	Juin 2022	81,5 %	84 %	S.O.	91,7 %	88,9 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture 6 ^e année	Juin 2022	87 %	90 %	S.O.	86,1 %	87,5 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Mathématiques raisonner 6 ^e année	Juin 2022	78 %	81 %	S.O.	82,2 %	84,8 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % au sommaire Mathématiques résoudre 4 ^e année	Juin 2022	73,3 %	78 %	S.O.	72,2 %	68,4 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Français lecture 4 ^e année * Indicateur MEQ	Juin 2022	67,4 %	77 %	80 %	58,1 %	70,2 %

Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Mathématiques résoudre 6 ^e année <i>* Indicateur MEQ</i>	Juin 2022	63 %	70 %	75 %	76,6 %	71,4 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Français lecture 6 ^e année	Juin 2022	69,7 %	75 %	S.O.	75,8 %	75,3 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ Français écriture 2 ^e secondaire <i>* Indicateur MEQ</i>	Juin 2022	49,7 %	65 %	75 %	52,5 %	51,6 %

Explications des résultats

Plusieurs projets éducatifs au primaire ciblent l'amélioration du taux de maîtrise (élèves obtenant plus de 70 %) et une progression des résultats est observée dans la majorité des cas. Toutefois, la cible est actuellement atteinte uniquement pour la compétence « Résoudre ». Au secondaire, les données ne montrent pas encore de changements significatifs à ce niveau.

Concernant les épreuves obligatoires du MEQ, le taux de maîtrise s'est amélioré dans la majorité des compétences, tant au primaire qu'au secondaire. En 6^e année, les cibles sont atteintes, tandis qu'un travail demeure nécessaire pour la 4^e année du primaire et le secondaire.

Objectif 2.2.3 : Augmenter la proportion du personnel enseignant qui utilise les pratiques d'enseignement efficace reconnues par la recherche

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Nombre d'enseignant(e)s qui participent à des équipes collaboratives	2022-2023	20 %	40 %	S.O.	20 %	ND

Explications des résultats

Compte tenu des moyens d'expression des directions d'établissement, il n'a pas été possible de recueillir cette donnée pour l'année 2024-2025.

Orientation 2.3 : Accroître le taux de persévérance scolaire
Objectif 2.3.1 : Diminuer la proportion d'élèves des secteurs des jeunes, de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA) qui quittent sans diplôme ni qualification en cours de formation (décrochage)

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux de sortie sans diplôme ni qualification	2019-2020	19,8 %	16,8 %	S.O.	20,1 %	S.O.
Taux d'abandon du projet d'études en FGA	Rentrée 2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	ND
Taux de réussite du projet d'études en FGA	Rentrée 2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	ND

Explications des résultats

Le taux de sortie sans diplôme ni qualification, fourni par le MEQ, n'a pas encore été rendu disponible. En ce qui concerne les données de la FGA, l'absence de remplacement du poste de technicienne en administration, toujours vacant, nous empêche de produire les données locales souhaitées.

Objectif 2.4.2 : Améliorer les mécanismes de communication entre l'école, les parents et l'ensemble de l'organisation						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux de satisfaction des parents	Juin 2023	79 %	84 %	S.O.	S.O.	S.O.

Explications des résultats

Pour l'année 2024-2025, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible puisque nous avons prévu faire une passation du sondage ultérieurement.

ENJEU 3 : UNE ORGANISATION APPRENANTE (L'APPRENTISSAGE EN CONTINU DE L'INDIVIDU, DE L'ÉQUIPE ET DE L'ORGANISATION)

Orientation 3.1 : Assurer le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction et son expertise						
Objectif 3.1.1 : Améliorer les processus d'accueil et d'insertion du personnel						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux de satisfaction sur la qualité de l'insertion professionnelle	2023-2024	ND	80 %	S.O.	Enseignant : 53 % (Donnée de départ)	68 %

Explications des résultats

Une amélioration de 15 % du taux de satisfaction est constatée pour le personnel enseignant. Ce taux est mesuré à partir des personnes ayant répondu et ayant attribué une note de 80 % ou plus à la qualité de leur insertion professionnelle dans le sondage annuel. Cette démarche, désormais désignée sous le nom de « projet Mousqueton » dans notre organisation, est axée sur le personnel enseignant. Bien que des formes d'insertion professionnelle existent pour d'autres corps d'emploi, celles-ci sont informelles ou structurées différemment, et ne font pas l'objet d'une mesure actuellement.

Objectif 3.1.2 : Développer et actualiser un processus d'accompagnement et de supervision pour amener les gestionnaires, le personnel enseignant, professionnel et de soutien à se développer professionnellement tout au long de leurs parcours

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Outils d'accompagnement et de supervision élaborés	2022-2023	Outil existant pour la supervision des directions	Outil créé pour la supervision de chaque catégorie de personnel	S.O.	Outil élaboré pour les gestionnaires	Profil des gestionnaires élaboré
Offre de formation pour toutes les catégories de personnel en cohérence avec les meilleures pratiques et les besoins exprimés	2022-2023	Aucun plan de formation	Plan de formation élaboré pour chaque catégorie de personnel	S.O.	S.O.	S.O.

Explications des résultats

L'élaboration des plans de l'offre formation pour toutes les catégories de personnel est prévue au cours de l'année 2025-2026.

Objectif 3.1.3 : Améliorer l'attractivité et la rétention du personnel en tenant compte des divers secteurs et milieux

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Taux ou nombre de postes vacants pour une période supérieure à 2 mois	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	Enseignant : 0 Professionnel : 2 Soutien : 3	S.O.

Explications des résultats

Cet indicatif n'est plus suivi à partir de l'année 2024-2025 compte tenu du gel des effectifs demandé par le gouvernement provincial à compter du 1^{er} novembre 2024.

Orientation 3.2 : Développer une culture de collaboration

Objectif 3.2.2 : Poursuivre le développement d'équipes collaboratives actives et performantes au service de la réussite éducative dans l'ensemble des établissements

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Nombre d'équipes collaboratives dans les établissements qui actualisent les 3 composantes essentielles pour être performantes (collaboration, données, stratégies d'enseignement probantes ou stratégies de soutien à l'intervention)	2022-2023	70	100	S.O.	64	S.O.

Explications des résultats

Compte tenu des moyens d'expression des directions d'établissement, il n'a pas été possible de recueillir cette donnée pour l'année 2024-2025. Toutefois, selon notre perception, les résultats pourraient être comparables à ceux de 2023-2024.

Orientation 3.3 : Améliorer en continu la performance organisationnelle

Objectif 3.3.1 : Améliorer l'efficience des processus internes de l'organisation

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Nombre de processus dessinés et répertoriés	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.	10

Explications des résultats

L'année scolaire 2024-2025 a marqué la première année officielle d'implantation des principes d'amélioration continue. Un plan d'action a été élaboré et actualisé, notamment par le déploiement d'une formation offerte à tous les cadres administratifs ainsi que par la mise en place d'une équipe d'amélioration continue composée de différents membres du personnel.

Objectif 3.3.2 : Structurer les données recueillies au sein de l'organisation pour qu'elles soient utiles à la prise de décision						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Tableau de bord de monitorage de la réussite et de la persévérance (PEVR, projet éducatif)	2022-2023	Aucun	Tableaux de bord élaborés et utilisés	S.O.	Tableau PEVR élaboré	Tableau PEVR maintenu
Tableau de bord sur l'avancement des projets/chantiers reliés aux processus internes des services et de l'organisation	2022-2023	Aucun	Tableaux de bord élaborés et utilisés	S.O.	Tableau élaboré	Tableau maintenu

Explications des résultats

Les outils de pilotage et de suivi liés à la mise en œuvre ont été élaborés en 2023-2024. En 2024-2025, ils ont été bonifiés et leur appropriation s'est poursuivie.

Orientation 3.4 : Développer les compétences essentielles pour faire face à certains enjeux actuels de notre société						
Objectif 3.4.1 : Déployer la nouvelle politique de développement durable						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Plan d'action	2022-2023	Aucun	Plan d'action élaboré et mis en œuvre	S.O.	S.O.	S.O.

Explications des résultats

La politique est désormais en place et un travail pour répertorier l'ensemble des actions existantes dans chacun de nos établissements est en cours afin d'obtenir un portrait plus clair de la situation. Cette démarche permettra de cerner les besoins de nos établissements scolaires et les perspectives de développement. En parallèle, le MEQ met en œuvre sa propre stratégie de développement durable. Il est donc nécessaire d'assurer une cohérence entre notre approche et celle du ministère, en ajustant notre rythme et nos actions en fonction de l'ensemble des éléments.

Objectif 3.4.2 : Développer chez les élèves et les employés les compétences pour l'utilisation des outils technologiques afin d'en faire des utilisateurs éclairés						
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025
Participation aux formations offertes par le CSSDS	2022-2023	356 participant(e)s pour 53 formations offertes	Plus de 350 participant(e)s par année aux formations offertes	S.O.	376 participant(e)s pour 44 formations offertes	816 participant(e)s pour 78 formations offertes

Explications des résultats

La hausse marquée du nombre de participants aux formations s'explique en partie par l'implantation du nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise, ainsi que par l'augmentation de la clientèle en francisation et des élèves vivant avec un trouble du spectre de l'autisme. Cette nouvelle réalité, liée à l'évolution des clientèles et à l'obligation d'enseigner un programme inédit, exige l'acquisition de nouvelles connaissances et de stratégies pédagogiques adaptées.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Intimidation (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires	Violence (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires
Aucune donnée disponible	1	Aucune donnée disponible	1
0	6	0	0
Moins de 10	21	Moins de 10	1
De 10 à 19	2	De 10 à 19	6
De 20 à 39	2	De 20 à 39	5
40 et plus	0	40 et plus	19

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Il est important de noter que tous les événements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. Treize plaintes ont été signalées à la Direction générale en 2024-2025 en lien avec l'intimidation et la violence et treize signalements en lien avec des actes de violence à caractère sexuel ont été portés à sa connaissance. Dix plaintes ont été traitées en lien avec l'intimidation et la violence par la Responsable du traitement des plaintes. Elles ont été traitées en collaboration avec les acteurs concernés.

Prévention de la violence et de l'intimidation : des actions concertées et diversifiées

Dans le cadre de notre engagement envers un milieu scolaire sain, sécuritaire et bienveillant, les écoles du CSSDS ont déployé une variété de moyens de prévention en lien avec le Plan de lutte contre l'intimidation. Ces actions visent à soutenir le développement global des élèves, à favoriser l'adoption de comportements prosociaux et à renforcer le sentiment d'appartenance au milieu scolaire.

Tout d'abord, la majorité des écoles ont créé des comités et ont élaboré un plan de lutte contre l'intimidation et la violence faisant état du portrait de leur milieu et des besoins de leur clientèle.

Des outils de consignation sont utilisés par les écoles, tels que Mozaïk, SOI, FORM, Excel, One Note, SPI et le Baromètre.

Au total, dix écoles ont intégré la méthode de Soutien aux comportements positifs (SCP) à leur milieu.

Les établissements scolaires ont déployé plusieurs approches complémentaires, tant universelles que ciblées, afin de répondre aux besoins variés des élèves. Parmi celles-ci, on retrouve des outils numériques comme Moozoom, des sous-groupes d'habiletés sociales, des ateliers sur la communication saine ainsi que des interventions structurées sur la résolution de conflits.

Des programmes spécifiques, en collaboration avec des partenaires sociaux et communautaires, tels que Hors-piste, le référent ÉKIP, l'intervention positive, les ateliers de collaboration avec l'organisme Bulle et Baluchon, ont été intégrés dans les milieux pour soutenir les élèves dans leur engagement personnel et prévenir les comportements à risque. Par ailleurs, des initiatives de valorisation comme les billets et bracelets WOW et les billets Beau geste et Choix verts ont été utilisées pour reconnaître les gestes positifs et encourager les attitudes bienveillantes.

Les initiatives telles que les projets de douance, les récréations supervisées, les animations proposées par la police communautaire, ainsi que les diverses interventions en classe contribuent à instaurer un climat favorable à l'épanouissement des élèves. Par ailleurs, le programme Jeunes leaders, les cibles mensuelles, l'accueil structuré des nouveaux élèves et le suivi régulier dans les établissements permettent d'assurer une cohérence dans les interventions et renforcent la mobilisation des équipes-écoles.

Enfin, des ateliers ciblés portant sur la gestion de la colère et le développement des habiletés sociales et émotionnelles sont offerts à certains élèves afin de répondre à des besoins particuliers.

Des équipes collaboratives ont été mises en place dans chacune des MRC de notre territoire afin de traiter les situations problématiques vécues par les élèves. Ces instances, telles que les équipes d'intervention jeunesse et les tables tripartites, rassemblent des spécialistes des milieux scolaires, de la santé et des services sociaux. De plus, une équipe d'analyse des cas complexes du CSSDS est accessible à l'ensemble des établissements scolaires, afin de leur offrir un soutien ciblé pour répondre aux défis persistants dans la gestion de certains comportements.

De même, divers programmes ont été implantés dans les milieux, dont Gang de choix, le programme d'intervention SCP ainsi que le programme d'intervention thérapeutique aux comportements agressifs. Différentes écoles ont également implanté la stratégie de la Réponse à l'intervention, incluant le système à paliers multiples. Dans le cadre de cette approche éducative, des stratégies universelles (palier 1) ont été mises en place, telles que l'aménagement d'un local d'apaisement, l'organisation de la cour d'école ou la formation des élèves sur des thèmes liés à la violence et l'intimidation.

Une personne responsable dédiée à l'encadrement disciplinaire est en poste dans chacune des écoles secondaires ainsi que dans une école primaire. Par ailleurs, dans sept écoles primaires, des responsables en comportement positif s'investissent activement dans la modélisation de comportements prosociaux, contribuant ainsi à l'instauration d'un climat scolaire favorable.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSDS s'est doté d'un [Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves](#). Ce dernier ne s'applique toutefois pas aux plaintes à l'égard des services rendus à l'élève, dont la procédure est prescrite à même la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, entrée en vigueur le 28 août 2023. Cette dernière vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et tient compte de l'intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du CSSDS. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section [Plaintes et protecteur de l'élève](#) du site Web du CSSDS.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

4.1.1 Objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le CSSDS vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose pour réaliser sa mission;
- Distribuer les ressources dans un exercice de choix budgétaire collectif tout en priorisant les services directs à l'élève;
- Assurer une répartition équitable des ressources en fonction des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

4.1.2 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes généraux

En répartissant ses ressources, le CSSDS respecte les principes suivants :

- Principe de cohérence en établissant un lien entre la répartition et les divers encadrements;
- Principe d'équilibre budgétaire;
- Principe d'équité;
- Principe de subsidiarité;
- Principe de transparence en rendant explicite son modèle de répartition.

Voir l'annexe 5.2.1 pour les objectifs spécifiques.

4.1.3 Critères servant à déterminer les montants alloués

Voir l'annexe 5.2.2 pour les critères de répartition des ressources.

4.2 Ressources financières

4.2.1 États financiers condensés 2024-2025

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 30 juin 2025

Revenus	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Subvention de fonctionnement du MEQ	137 200 513	80,07
Subventions d'investissement	889 300	0,52
Autres subventions et contributions	343 828	0,20
Taxe scolaire	13 305 381	7,77
Droits de scolarité et frais de scolarisation	74 914	0,04
Ventes de biens et services	6 809 282	3,97
Revenus divers	4 052 802	2,37
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	8 665 480	5,06
	171 341 500	100
Charges par activité	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Enseignement et formation	76 608 263	45,43
Soutien à l'enseignement et à la formation	39 971 080	23,70
Transport scolaire et service de garde	16 215 271	9,62
Administration	6 484 923	3,85
Biens meubles et immeubles	20 213 524	11,99
Activités connexes et autres charges	8 778 953	5,21
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	351 158	0,21
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	608	0,00
	168 623 780	100
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	2 717 720	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2024 (redressé)	9 661 374	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2025 (voir note 1)	12 379 094	

Note 1 : Le MEQ limite l'utilisation de cet excédent.

État de la situation financière au 30 juin 2025

Actifs financiers	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Encaisse	0	0,00
Subvention de fonctionnement à recevoir	15 573 793	11,16
Subvention d'investissement à recevoir	120 796 773	86,54
Taxe scolaire à recevoir	695 952	0,50
Débiteurs	2 523 739	1,81
Stocks destinés à la revente	2 146	0,00
	139 592 403	100
Passifs	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Emprunts temporaires	9 896 222	3,16
Créditeurs et frais courus à payer	19 463 998	6,21
Subvention d'investissement reportée	167 470 511	53,42
Revenus perçus d'avance	1 091 139	0,35
Provision pour avantages sociaux	5 592 425	1,78
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	83 900 775	26,76
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire	159 513	0,05
Autres passifs	25 901 342	8,26
	313 475 925	100
Dette nette	(173 883 522)	
Actifs non financiers		
Immobilisation corporelles	185 463 905	99,57
Stocks de fournitures	535 933	0,29
Charges payées d'avance	262 778	0,14
	186 262 616	100
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2025	12 379 094	

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

4.3.1 Répartition de l'effectif en heures

	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025		
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Nombre d'employé(e)s pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	131 161,51	0,0	81
2. Personnel professionnel	164 607,51	348,15	141
3. Personnel enseignant	1 069 933,28	950,86	1 634
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	722 921,92	3 551,61	925
5. Ouvrier(-ère)s, personnel d'entretien et de service	125 228,48	1 421,17	114
TOTAL	2 213 856,70	6 271,79	2 895

4.3.2 Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le MEQ Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 107 187,57 heures
Total des heures rémunérées effectuées Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 220 128,49 heures
Amplitude du dépassement	112 940,92 heures
Respect du niveau de l'effectif	Non

Note : Les données présentées dans ce tableau couvrent l'année financière du gouvernement, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Le 4 octobre 2024, la Direction générale des relations du travail du MEQ a informé le CSSDS que la cible d'heures rémunérées de cette période était la même que l'année précédente. À ce moment, les plans d'effectifs étaient approuvés et en vigueur, conformément aux conventions collectives. De plus, les nouvelles conventions applicables pour l'année 2024-2025 prévoient plusieurs ajouts, notamment plus de 32 équivalents à temps complet (ETC) pour des aides à la classe.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

4.4.1 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	14	857 198,03 \$
Total	14	857 198,03 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier au 30 juin 2025

2024-2025		
Allocation, maintien de l'actif	Investissements réalisés	Sommes résiduelles non-investies incluant celles des années antérieures
11 933 966 \$	10 815 481 \$	10 523 391 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le CSSDS et ses établissements ont fait l'achat d'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux et assurer la sécurité informatique. Les membres du personnel et les élèves devaient pouvoir compter sur un équipement informatique sécuritaire. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 579 ordinateurs portables neufs : 443 586 \$
- 156 ordinateurs portables usagés : 52 792 \$
- 79 Chromebook : 33 426 \$
- 15 ordinateurs de table neufs : 9 602 \$
- 42 ordinateurs de table usagés : 11 728 \$
- 39 tablettes : 17 015 \$
- 151 écrans plats interactifs : 253 473\$

Les montants ci-dessus excluent les taxes.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Listes des comités

5.1.1 Liste des membres du comité consultatif de gestion

- Isabelle Arguin
- Frédéric Audet
- Josée Banville
- Lyne Beauchamp
- Benoit Bertholet
- Nathalie Bourassa
- Jacynthe Cantin
- Caroline Champagne
- Martin Charron
- Pier-Luc Chiasson-Ricard
- Marianne Couture
- Isabelle De Gagné
- Yuri Delisle-Carter
- Julie Dépelteau
- Hélène Deslandes
- Anne-Louise Déziel
- Serge Dion
- Julie Dubois
- Danny Duperron
- Caroline Dussault
- Maxime Ferland
- Grégory Fortier
- Mélissa Fournier
- Hugues Gendron
- Stéphane Gévrny
- Joël Gilbert
- Daniel Guillot
- Jean-François Hamel
- Élise Huard-Bégin
- Linda Lacasse
- Mélanie Laurin-Girouard
- Sarah Jane Limoges
- Kim Marleau
- Marc-Antoine Mauzerolle
- Caroline Monette
- Annie Orichefsky
- Samantha Pelletier
- Vincent Pilotto
- Marc Poirier
- Pier-Samuel Poulin
- Mélanie Richard
- Jean-Sébastien Roberge
- Lisa Rodrigue
- Joël Rouleau
- Andréanne Salois
- Ludovick St-Laurent
- Alain Thibault
- Guylaine Thibodeau
- Frédéric Urpesz

5.1.2 Liste des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

- Dominic Bourassa
- Daphnée Champagne
- Marie-Ève Cordeau
- Chantal Drapeau
- Anne-Marie Gobeil
- Jocelyn Milette
- Jacynthe Roy-Petit
- Geneviève Simon (présidente)
- Janick Therrien

Autres membres

- Josée Banville – Direction des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
- Julie Dépelteau – Direction d'école
- Claudie Jutras-Déry – Personnel de soutien
- Karine Lacasse – Services sociaux
- Cassandre Lizotte – Personnel professionnel

5.1.3 Liste des membres du comité de parents

Représentants ou représentantes – Écoles primaires

- École de l'Arc-en-Ciel – Julie Martin
- École du Baluchon – S.O.
- École Brassard-Saint-Patrice – S.O.
- École de la Chanterelle – S.O.
- École du Christ-Roi – Caroline Poirier
- École des Deux-Soleils – Noémie Ouellet
- École Dominique-Savio – S.O.
- École Hamelin – S.O.
- École Jardin-des-Frontières – Maryse Lecavalier
- École Masson – Cindy Petit
- École Notre-Dame-de-l'Assomption – Nicolas Bilodeau
- École Notre-Dame-de-Bonsecours – Patrick Laliberté
- École Notre-Dame-de-Lourdes – Valérie Gagnon
- École Notre-Dame-des-Érables – S.O.
- École Notre-Dame-de-Montjoie – Julie Caron
- École Notre-Dame-du-Sourire – François Séguin
- École de la Passerelle – Dominic Manseau
- École du Plein-Cœur – Véronique Auger
- École Saint-Barthélemy – Joëlle Martineau
- École Saint-Gabriel – Nancy Favreau
- École Saint-Jean-Bosco – Simon Leboeuf Dumouchel
- École Saint-Laurent – S.O.
- École Saint-Philippe – Étienne Poirier
- École Saint-Pie-X – Alexandra L. Beaudin
- École Sainte-Marguerite – Béatrice Vandavelde
- École du Solstice – Jonathan Smith
- École de la Tourelle – S.O.
- École Val-de-Grâce – Alexandra Lavoie

Représentants ou représentantes – Écoles secondaires

- École secondaire de l’Escale – Sylvain Bélanger
- École secondaire de l’Odyssée – Geneviève Simon (présidente)
- École secondaire de la Ruche – Louise Lapierre
- École secondaire du Tournesol – Jocelyn Milette

5.2 Répartition des revenus

5.2.1 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes spécifiques

Spécifiques à la cohérence

Le CSSDS doit s'assurer :

- d'appliquer les conventions collectives pour les différentes catégories de personnel et les politiques administratives et salariales des cadres et des hors-cadres;
- d'appliquer les conventions collectives et les divers cadres ministériels quant à l'organisation scolaire et à la formation des groupes.

Spécifiques à l'équilibre budgétaire

- Le CSSDS a l'obligation légale, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, de préparer et de déposer au Ministère un budget équilibré;
- À la fin de chaque exercice financier, les surplus des établissements, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'établissement ou au crédit d'un autre établissement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite;
- Chaque établissement est responsable de son déficit, lequel devient la première dépense de l'année subséquente;
- Chaque établissement assume, à même son budget décentralisé, tout excédent de postes d'enseignants relié à l'organisation scolaire, à moins d'une autorisation particulière à la suite de l'évolution de la clientèle;
- Chaque établissement assume, à même son budget décentralisé, tout ajout aux postes initialement prévus au plan des effectifs;
- Les surplus des fonds étudiants, des activités extrascolaires et des projets particuliers initiés par les établissements (fonds 5) sont versés dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin, pour l'établissement, par le centre de services scolaire;
- Chaque école doit assurer le financement de son service de garde en tenant compte des allocations reçues, des revenus perçus des parents et de sa contribution au fonds commun du centre de services scolaire;
- Les sommes allouées aux établissements sont transférables, à l'exception de celles allouées pour des dépenses spécifiques, des dépenses reliées à des mesures ciblées du Ministère et celles allouées pour les investissements;
- Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin de prévoir la constitution de fonds pour certaines dépenses communes décentralisées, pour la gestion de dépenses impondérables ou imprévues et pour des dépenses que plusieurs ou l'ensemble des établissements décideraient de mettre en commun.

Spécifiques à l'équité

Le CSSDS doit s'assurer :

- de la répartition entre les écoles de l'ensemble des revenus générés par la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- de la répartition entre les centres de l'ensemble des revenus générés par la clientèle de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du service aux entreprises;
- de considérer les besoins exprimés par les établissements, les règles d'équité, les inégalités sociales et économiques et la présence d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA);
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des petites écoles primaires et secondaires;
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des classes spécialisées primaires et secondaires.

Spécifiques à la subsidiarité

Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin qu'il puisse exercer ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions :

- notamment en matière de transport scolaire pour l'entrée et la sortie des élèves, du service de la dette et des dépenses des services administratifs;
- à titre d'employeur de l'ensemble du personnel;
- à titre de propriétaire des immeubles notamment en matière de construction, de réparations, d'améliorations majeures et d'entretien physique visant à conserver le bon état de ses édifices en lien avec les responsabilités liées à la notion « propriétaire-locataire ».

Dans son budget, le CSSDS prévoit :

- l'attribution des ressources humaines et financières aux écoles pour qu'elles puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- l'attribution des ressources humaines et financières aux centres pour qu'ils puissent mettre en place leur organisation scolaire et qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- la répartition d'allocation entre les écoles d'un même regroupement pour répondre aux besoins des milieux.

Spécifiques à la transparence

- Le CSSDS doit s'assurer de répartir ses allocations de façon transparente;
- Le CSSDS doit rendre compte de son budget aux instances concernées.

5.2.2 Critères de répartition des ressources

Critères pour la répartition des ressources aux établissements

Dans le respect des ressources disponibles, le CSSDS alloue des ressources prioritairement pour les services directs aux élèves.

Dans le but de procéder à une répartition équitable des ressources entre les établissements, plusieurs critères sont considérés selon les différentes allocations à répartir.

Ordres d'enseignement

- Formation générale des jeunes (préscolaire, primaire, secondaire) (FGJ);
- Formation générale des adultes (FGA);
- Formation professionnelle (FP).

Clientèles

- Régulières (de la FGJ, de la FP et de la FGA);
- En difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Handicapées;
- Élèves recevant des services d'accueil et de soutien linguistique;
- Au service de garde.

Autres critères

- Nombre d'élèves par établissement;
- Nombre d'employés – équivalent temps complet;
- Indice du milieu socio-économique;
- Nombre de bâtiments;
- Caractéristiques et composantes des bâtiments;
- Nombre et type de classes;
- Dispersion géographique des bâtiments;
- Regroupements géographiques des établissements;
- Autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

Il est important de mentionner que les critères de répartition des différentes mesures ministérielles aux établissements du CSSDS peuvent différer des critères pris en compte lors du calcul des sommes allouées au centre de services scolaire.

Critères pour la répartition aux services administratifs et aux comités

Annuellement, après analyse, le CSSDS alloue aux différents services administratifs :

- Les budgets et effectifs nécessaires :
 - à la gestion courante;
 - à la conservation et à l'entretien de l'ensemble du parc immobilier ainsi qu'à la consommation énergétique de tous les bâtiments.
- Les budgets et ressources nécessaires au soutien des établissements;
- Les budgets nécessaires :
 - pour couvrir notamment les avantages sociaux futurs des employés, les dépenses à long terme et les dépenses d'amortissement;
 - pour le perfectionnement des divers groupes d'employés;
 - à la mise en œuvre des politiques adoptées lors des séances du conseil d'administration;
 - au fonctionnement des divers comités.
- Autres critères jugés pertinents.